

5. Synthèse des constats d'audit

Exigences du décret GPI	Nbr exigences conformes	Nbr Exigences non-conformes
Art D 541-361	2	1
Art D 541-362	9	0
Art D 541-364	2	0

6. Conclusion

6.1 Respect de l'objectif d'audit

L'objectif de l'audit



a été entièrement vérifié

6.2 Conclusion

A l'exception du point relevé comme non-conforme, le responsable d'audit confirme la bonne application des exigences du décret GPI par la société AEP Group.

Il est de la responsabilité de la société AEP Group de mettre en oeuvre les actions nécessaires à la remise en conformité du manquement constaté lors de cet audit.